

Organiser des élections professionnelles

-Référence: **SP-23**

-Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Responsables des relations sociales, RRH, gestionnaires et assistants RH, collaborateurs chargés d'organiser des élections professionnelles.

Programme

- **La législation applicable aux élections professionnelles**
 - Les règles applicables au calcul de l'effectif de l'entreprise.
 - La périodicité de l'organisation des élections professionnelles.
 - La détermination du cadre pour l'organisation de chacune des élections.
- **L'électorat et l'éligibilité**
 - Les conditions légales pour avoir la qualité d'électeur.
 - Les conditions requises pour se porter candidat aux élections.
- **L'élaboration du protocole d'accord préélectoral**
 - L'objet du protocole d'accord préélectoral.
 - Les modalités d'invitation des organisations syndicales.
 - La négociation du protocole d'accord préélectoral.
 - Les conditions d'adoption.
 - La durée de validité.
 - La publicité.
 - Les conséquences de l'absence de protocole d'accord préélectoral.
- **La préparation des élections professionnelles**

- Le déclenchement des élections.
 - La législation relative au vote électronique.
 - Le nombre de représentants du personnel à élire.
 - La composition des collèges électoraux et la répartition du personnel entre ces collèges.
 - La répartition des sièges à pourvoir entre les catégories de personnel.
 - Les litiges relatifs à la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux.
 - L'élaboration des listes électorales.
 - L'établissement des listes de candidatures.
- **L'organisation matérielle des élections professionnelles**
 - La mise en place et le rôle du bureau de vote.
 - Les bulletins de vote, urnes, isolements et listes d'émargement.
 - Le vote par correspondance.
- **Le déroulement des élections**
 - Le scrutin de liste à deux tours.
 - La clôture du scrutin et le dépouillement des votes.
 - L'attribution des sièges et la désignation des élus.
 - La proclamation des résultats.
 - La rédaction d'un procès-verbal.
- **Le contentieux électoral**
 - Les litiges relevant du tribunal d'instance.
 - Les litiges relevant de la compétence de l'administration.
 - Prévenir le contentieux électoral : les démarches à suivre et les précautions à prendre.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc